



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

Documents officiels

Distr. générale
4 mars 2010
Français
Original: anglais

Deuxième Commission

Compte rendu analytique de la 29^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 3 novembre 2009, à 10 heures.

Président : M. Mohamed Cherif Diallo (Vice-Président). (Guinée)

Sommaire

Point 53 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (*suite*)
- b) Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Stratégie internationale de prévention des catastrophes (*suite*);
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*);
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*);
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*);
- g) Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session (*suite*);
- h) Développement durable dans les régions montagneuses (*suite*);
- i) Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables (*suite*).

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, *dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.



En l'absence de M. In-kook (République de Corée), M. Mohammed Cherif Diallo (Guinée), Vice-président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 10 h.15

Point 53 de l'ordre du jour : développement durable (*suite*) (A/64/259, A/64/83-E/2009/83, A/64/83/Add.1, E/2009/83/Add.1, A/64/489, A/64/81, A/64/65, A/C.2/64/91 et A/C.2/64/10)

- a) **Mise en œuvre d'Action 21, du Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et des textes issus du Sommet mondial pour le développement durable** (*suite*) (A/64/275, A/64/274, A/64/258, A/64/169 et A/64/301);
 - b) **Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (*suite*) (A/64/278);
 - c) **Stratégie internationale de prévention des catastrophes** (*suite*) (A/64/280);
 - d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (*suite*) (A/64/202);
 - e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (*suite*) (A/64/202 et 64/379);
 - f) **Convention sur la diversité biologique** (*suite*) (A/64/202);
 - g) **Rapport du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour l'environnement sur les travaux de sa vingt-cinquième session** (*suite*) (A/64/25, Supplément n°25);
 - h) **Développement durable dans les régions montagneuses** (*suite*) (A/64/222);
 - i) **Promotion des sources d'énergie nouvelles et renouvelables** (*suite*) (A/64/277);
1. **M. Djoghla**f (Secrétaire exécutif, Convention sur la diversité biologique) présentant la note du Secrétaire général relative à l'application des conventions des Nations Unies sur les changements climatiques

(A/64/202) souligne l'importance de la Conférence sur le changement climatique, qui va bientôt se tenir à Copenhague, et de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique, qui doit se tenir à Nagoya (Japon) en octobre 2010. Si le changement climatique est le problème, la biodiversité fait partie de la solution. De sains écosystèmes sont essentiels à la salubrité de l'atmosphère. Selon le Groupe intergouvernemental sur l'évolution du climat, plus de 30 % de toutes les espèces connues pourraient disparaître avant la fin du siècle en raison du changement climatique.

2. Lors du Sommet mondial sur le développement durable en 2002, les dirigeants du monde avaient décidé une réduction radicale du taux de déperdition de la biodiversité pour 2010. Dans la troisième édition de « the Global biodiversity outlook », qui doit paraître en mai 2010, on pourra voir clairement que la communauté internationale a failli à ses engagements dans ce domaine. La dixième réunion de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique avait pour devise « Living in harmony into the future » et celle de l'Année internationale de la biodiversité était « Biodiversity is life, Biodiversity is our life ».

3. La réunion de Nagoya devrait aboutir à l'adoption d'un nouveau plan stratégique 2011-2020, de cibles post-2010 et d'un régime international sur l'accessibilité et le partage des bénéfices, entre autres. Elle serait précédée par un Sommet des villes sur la biodiversité auquel les maires de 300 villes devraient participer. Il y aurait aussi des sommets associés de jeunes, d'organisations non gouvernementales et de femmes.

4. Le lancement officiel de l'Année internationale de la biodiversité aura lieu à Berlin en janvier 2010 et sera suivie par un événement de haut niveau au Siège des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, à Paris, qui lancera une exposition itinérante sur la diversité biologique. L'Assemblée générale marquera aussi l'Année internationale de la biodiversité en septembre 2010 en tenant sur ce thème la première réunion de chefs d'État et de gouvernement. La clôture aura lieu en décembre 2010 au Japon et coïncidera avec le lancement de l'Année internationale des Forêts, en 2011. L'année suivante, 2012 marquera le vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, tenue à Rio de Janeiro en 1992. L'Année internationale sur la biodiversité est un

évènement essentiel dans la lutte contre l'appauvrissement de la diversité biologique. On a besoin de l'appui de toutes les parties prenantes pour relever un tel défi.

5. **M^{me} Adam** (Suisse) déclare que l'objectif du développement durable est une entreprise ambitieuse mais nécessaire à la survie et à la prospérité de la planète. Lors de la soixante-troisième session de l'Assemblée générale avait été introduite l'idée de tenir en 2012 un nouveau sommet sur le développement durable. Ce type de manifestation pourrait redynamiser les approches et solutions communes préconisées pour résoudre les difficultés économiques et sociales liées à l'environnement. Quant à sa portée, l'évènement pourrait comprendre une évaluation de la mise en œuvre des précédentes grandes conférences consacrées au développement durable, identifier et combler les lacunes existantes dans le régime international, évaluer de manière critique les actuelles structures de gouvernance relatives à l'environnement et au développement durable, et faire des propositions tendant à améliorer l'efficacité de la gouvernance dans le domaine du développement durable.

6. Le processus préparatoire serait décisif et devra être bien en synergie avec les ambitions et les résultats escomptés. La Commission du développement durable qui a déjà établi un programme de travail pluriannuel n'est pas l'organe préparatoire qui convient pour une réunion de haut niveau. L'évènement dont il est question devrait aboutir à une déclaration retentissante englobant des sujets spécifiques et particulièrement porteurs dans le but de renforcer l'efficacité, la cohérence et le caractère novateur du développement durable dans le monde.

7. On n'insistera jamais trop sur l'importance de la lutte contre le changement climatique et de la conclusion positive du processus de négociations en cours sous les auspices de la Convention cadre des Nations Unies sur le changement climatique. Des progrès tangibles doivent être accomplis en matière de réduction des risques de catastrophes et dans l'application du cadre d'action de Hyogo. Ces deux processus sont critiques dans la préservation des progrès de développement. Il est à noter que certains processus vont atteindre leur point culminant en 2010, comme les négociations sur un régime international d'accès au partage des bénéfices et à la création d'une plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services liés aux écosystèmes.

8. **M. Mbou-Mylondo** (Congo) se félicite de l'accord universel ou quasi universel sur la nécessité d'une action énergique et coordonnée au sujet de l'instrument qui succédera au Protocole de Kyoto. Il importe au plus haut point que la volonté de réduire les émissions se traduise par une validation des conclusions du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. Il importe en outre que le principe de responsabilités communes mais différenciées s'applique pleinement.

9. Grâce aux négociations sur le rôle des forêts dans le climat, entamées en 2005, le monde s'est davantage familiarisé avec les forêts du bassin du Congo. Leur énorme contribution à la protection des écosystèmes locaux, régionaux et planétaires est indiscutable. La conservation et la gestion des écosystèmes forestiers sont primordiales au Congo qui joue un rôle évident, en particulier au sein de la Commission des forêts d'Afrique centrale, à l'appui des pays à forêt tropicale. Il est également l'un des onze pays à forêt tropicale.

10. Le Congo a récemment adhéré au Fonds de partenariat pour la réduction des émissions de carbone forestier des Nations Unies (UN-REDD) sachant que l'actuel statut de la sous-région d'Afrique centrale, qui possédait une forêt dense et ne connaissait que de faibles taux de déboisement, pourrait subir des changements radicaux si le futur mécanisme du REDD s'avérait insuffisant et privé du dynamisme requis. Dans les pays en développement qui ont du mal à faire face à la crise financière, les produits forestiers sont souvent la seule source de revenus des populations locales et autochtones, ce qui pourrait conduire au désastre sur le plan national, particulièrement en Afrique.

11. Le septième Forum mondial sur le développement durable s'est tenu à Ouagadougou en octobre 2009. Les pays africains n'ont compté que sur eux-mêmes et surtout sur la solidarité africaine et, à ce Forum, ont réaffirmé et renforcé leur stratégie pour combattre le changement climatique en favorisant l'utilisation et le financement des énergies propres. Les priorités retenues étaient pour l'essentiel les suivantes : l'intégration de l'adaptation au changement climatique dans les politiques à tous les niveaux; le renforcement des capacités, la rentabilisation de l'expertise en place et la diffusion des pratiques exemplaires; l'utilisation de l'énergie propre, le reboisement et la protection des écosystèmes forestiers; la réévaluation stratégique de l'appui à l'agriculture africaine avant le délai de

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; la création d'un organe spécialisé dans l'environnement au sein de la banque africaine de développement qui mobiliserait les ressources destinées à l'adaptation et à l'atténuation des effets dommageables, et aiderait les pays africains à accéder aux divers types de financement.

12. L'Union africaine considère le changement climatique comme une question très sérieuse et le Congo s'est montré très actif lors de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine. Le programme UN-REDD, clef de voûte du partenariat entre l'Afrique et les pays développés, notamment dans le domaine de la protection des puits de carbone et la nécessité de renforcer le marché du carbone doivent figurer dans les futurs accords, garants de leur viabilité.

13. Le bassin du Congo compte près de 24 millions d'habitants dont la plupart dépendent de la forêt pour vivre. Ils font de grands sacrifices pour protéger la forêt et sa biodiversité, et comptent sur des mesures d'atténuation de la part de la communauté internationale, ce qui les aiderait à s'engager sur la seule voie économique viable : la croissance verte.

14. **M^{me} Navarro Barro** (Cuba) dit que le réchauffement climatique, la hausse du niveau des mers, le déboisement, la production de combustibles à partir de cultures vivrières dans les pays industrialisés, la pénurie de combustibles fossiles et l'utilisation irrationnelle de l'eau menacent la vie sur la planète. Si les modes de production et de consommation des pays industrialisés ne sont pas modifiés, le changement climatique s'accélérera et mettra en danger l'existence même de l'humanité.

15. Les pays en développement ne parviendront jamais à réaliser les objectifs d'Action 21 à moins que les pays industrialisés aient la volonté politique de mener à bien le changement par le transfert de technologies, la fourniture de ressources et la dotation en capacités de production. Une véritable coopération internationale est indispensable pour mettre en œuvre Action 21, le Plan de mise en œuvre de Johannesburg, les objectifs du Millénaire pour le développement et le document final du Sommet mondial de 2005. La Conférence des Nations Unies sur le changement climatique à Copenhague pourrait fournir un cadre d'action qui assurerait la survie de la planète, si les pays riches prenaient envers la situation présente, des

engagements en rapport avec leurs responsabilités historiques. Cuba soutient l'initiative brésilienne de réunir une conférence en 2012 à l'occasion du vingtième anniversaire de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement afin de faire le point sur les engagements et la mise en œuvre du document final du Sommet mondial sur le développement durable.

16. Les pays développés, qui ont provoqué la détérioration de l'environnement, doivent non seulement tenir leurs engagements au titre de l'aide publique au développement mais doivent aussi contribuer à la croissance économique du Sud et ouvrir l'accès aux technologies propres ainsi qu'à leurs marchés. Il est temps de passer des paroles à l'acte et de relever le défi de sauver la race humaine.

17. **M. Woldearegay** (Éthiopie) explique que les écosystèmes africains sont les plus fragiles du monde et très vulnérables aux changements catastrophiques provenant de modestes variations de la température mondiale. De nombreuses parties du continent subissent déjà de fréquentes périodes d'extrême sécheresse et d'inondations. Associée à une faible capacité d'adaptation, la situation pose une sérieuse menace aux acquis passés en matière de développement et pourrait compromettre tout futur développement en Afrique. De graves conséquences sont à prévoir, notamment une baisse de la production agricole, une aggravation de la faim, le stress hydrique, les fréquentes inondations, les migrations massives, les conflits autour de ressources rares et l'expansion de la désertification.

18. L'agriculture est le secteur dominant en Éthiopie, comme c'est le cas pour de nombreuses parties d'Afrique, où elle représente près de la moitié du PIB et assure l'alimentation d'une vaste majorité de la population. Le secteur est dominé par de petits agriculteurs qui pratiquent surtout la culture pluviale et traditionnelle, ce qui rend le pays vulnérable aux variations climatiques. La désertification a gagné bien des terres agricoles. Les températures maximales se sont élevées et les périodes de sécheresse extrême et d'inondation sont devenues plus fréquentes. La sécheresse est cause de pauvreté pour de nombreux ménages, et ruine les efforts tendant à l'accumulation de biens et à la création de revenus. La misère augmente chaque année.

19. L'action collective est nécessaire pour atténuer l'impact du changement climatique. Les émissions de gaz à effet de serre doivent être réduites et des mesures d'adaptation doivent être prises pour augmenter la capacité de réagir. Les stratégies doivent être liées aux efforts visant à réduire la pauvreté, améliorer la sécurité alimentaire et la disponibilité de l'eau, combattre la dégradation des terres, l'érosion des sols et réduire la perte de la biodiversité, entre autres.

20. De telles mesures d'adaptation seront coûteuses. Une aide financière et technique des pays développés qui sont historiquement responsables du changement climatique sera nécessaire. Les acquis des efforts d'adaptation ne doivent pas être amoindris par des émissions incontrôlées. Les pays développés devront par conséquent s'engager à réduire leurs émissions, à maintenir la croissance verte et à assurer les transferts de technologie vers l'Afrique.

21. Il appartient à tout le monde d'assurer le succès de la Conférence des Nations Unies sur le changement climatique qui va se tenir à Copenhague. L'Afrique elle-même reste totalement engagée.

22. **Mgr. Migliore** (Observateur du Saint Siège) déclare qu'une stratégie énergétique globale doit être mise en place et être capable de répondre aux besoins à court et long terme, d'assurer la sécurité énergétique, de protéger l'environnement et d'entraîner des engagements concrets pour lutter contre le changement climatique. Elle doit également pouvoir ménager une transition pacifique vers une économie mondiale plus efficace dans laquelle la consommation d'énergie et de combustibles fossiles soit moindre.

23. L'élimination de la pauvreté repose en grande partie sur le recours aux énergies nouvelles et renouvelables. Les objectifs de développement peuvent être liés à l'utilisation et à la généralisation de l'emploi de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, tandis que la coopération dans le domaine énergétique devrait viser à l'atténuation de la pauvreté et s'ajuster sur les instruments économiques et fiscaux. Le groupe des pays en développement a une capacité installée d'énergie renouvelable supérieure à 40 %, plus de 70 % de la capacité de chauffage d'eau à l'énergie solaire et 45 % de la capacité de production d'énergie à partir de biocombustibles. Cependant, les technologies à faible émission de carbone ont souvent des coûts initiaux très élevés. Il est essentiel que les pauvres aient accès aux innovations.

24. L'accès à l'énergie a un fort impact positif sur la santé, l'éducation, la nutrition et les revenus. Un meilleur accès à l'énergie demande une meilleure infrastructure, ce qui en retour exige la participation d'institutions locales mieux aptes à identifier les types d'énergie, de financement et de marchandisation convenant le mieux à une zone donnée. Lorsque l'accès est limité, l'efficacité de l'énergie existante devrait être améliorée et la conservation encouragée.

25. La question des coûts humains et environnementaux devrait être traitée dans tous les entretiens tendant à identifier les services énergétiques appropriés. L'exploitation de l'environnement sans considération des préoccupations écologiques peut aboutir à une croissance à court terme, mais à un prix qui se répercute d'abord sur les pays en développement, les pauvres et les faibles. Étant donné que la consommation d'énergie a un impact sur les générations futures, les initiatives d'énergie renouvelable devraient se fonder sur une « justice intergénérationnelle » qui transcende les barrières nationales et économiques. Les générations futures ne devraient pas être concernées par l'excessive consommation actuelle d'énergie; il est donc impératif de changer les modes de vie.

26. **M. Motter** (Observateur de l'Union interparlementaire) dit que la diminution des émissions actuelles dépend pour une large part de l'adoption de réformes juridiques et fiscales – question politique dans laquelle les parlements doivent concilier les intérêts antagoniques de leurs administrés. Les gens sont encore divisés entre ceux qui comprennent les dangers du changement climatique et veulent réagir, et ceux qui se préoccupent surtout des coûts. En fait, c'est justement l'inaction à long terme qui coûtera bien cher que l'action aujourd'hui. Les parlements doivent travailler à combler le fossé et à trouver une solution gagnante pour les riches et les pauvres, les travailleurs et les industriels, les pays développés et en développement. Certains parlements sont partisans d'engagements fermes en vue d'une réduction des émissions de carbone, tandis que d'autres trouvent de tels accords ambigus.

27. La cent-vingtième assemblée de l'Union interparlementaire, tenue à Addis Abeba début 2009 a adopté une résolution sur le changement climatique qui a montré un très fort consensus sur certaines approches politiques. La résolution faisait observer que la poursuite de mesures de rentabilité qui avaient déjà

reçu un soutien public considérable pouvait être très efficace dans la lutte contre le changement climatique. Ces mesures comprenaient de nouvelles approches aux transports publics urbains, aux codes de construction d'habitations, aux programmes scolaires, aux méthodes agricoles y compris la culture biologique, et les politiques démographiques. De telles solutions sont déjà largement disponibles mais restent sous-utilisées. La résolution fait en outre valoir que le nécessaire choix permettant de passer des sources d'énergie fossiles aux sources d'énergie renouvelables, demandera une active intervention des gouvernements. L'énergie éolienne, l'énergie solaire et d'autres sources d'énergie renouvelable gagnent du terrain dans les pays dotés d'un cadre juridique et fiscal favorable. Il faudra supprimer les subventions aux énergies fossiles et peut-être augmenter les impôts sur les combustibles fossiles. On devra consentir de substantiels investissements en recherche-développement et les pays industrialisés devront prendre la tête de cette entreprise. L'énergie nucléaire ne doit pas être considérée comme une énergie renouvelable car l'uranium est une ressource finie et aussi parce qu'il est associé aux coûts humains et écologiques de l'énergie nucléaire. De même, trop de dépendance à l'égard des biocarburants n'est pas à recommander car elle sacrifie les terres arables et compromet la sécurité alimentaire.

28. La crise économique devrait servir de catalyseur pour la transition vers une économie verte, et encourager l'investissement dans les solutions vertes. Cette question sera bientôt discutée dans une réunion de parlementaires et de hautes personnalités des Nations Unies. L'Union interparlementaire sera également représentée à la Conférence de Copenhague.

29. **M. Dall'Oglio** (Représentant de l'Organisation internationale pour les migrations) fait observer que la hausse du niveau des mers, le déboisement, la dégradation des zones arides et les catastrophes naturelles touchent le développement, les moyens de subsistance, les choix d'établissements humains, la production vivrière et la santé, tout en provoquant des déplacements de populations sur une grande échelle. On doit élaborer des politiques cohérentes tant au niveau national qu'international. Les programmes d'action consacrés à l'adaptation nationale ne se penchent pas sur la question des migrations, et les politiques nationales se rapportant aux migrations ne se préoccupent pas des aspects écologiques ni de l'évolution du climat. Les incidences du changement

climatique sur la mobilité humaine n'ont pas été prises en compte dans la Convention-cadre des Nations Unies. Le nouvel instrument faisant suite au Protocole de Kyoto devrait prévoir les conséquences humanitaires du changement climatique. Les États Membres doivent se concerter sur la manière de combler les lacunes associées au changement climatique et à la mobilité des populations, et envisager d'allouer des fonds pour cette question. L'Organisation internationale pour les migrations a essayé de combler les lacunes de la recherche et de l'analyse concernant le lien entre changement climatique et mobilité de la population. Durant la période préalable à la Conférence de Copenhague, l'Organisation fera paraître un ouvrage sur la migration et le changement climatique. La capacité des parties prenantes doit se renforcer et la collaboration doit être interdisciplinaire, englobant la climatologie, la géographie, la migration, le développement et la santé.

30. En raison des vulnérabilités particulières des petits États insulaires en développement, on espère qu'au cours des prochaines années on tiendra des débats sur les éventuels déplacements de populations pour des raisons climatiques. Il est réconfortant de constater que le texte sur l'adaptation, actuellement en cours de négociation, comporte certains aspects de la migration, du déplacement et de la réinstallation de personnes touchées par le changement climatique. La migration doit être considérée comme un élément de stratégies élargies consacrées à l'adaptation, et il faut accroître la capacité des populations pauvres à réagir contre les effets du changement climatique et la dégradation de l'environnement. La gestion des migrations liées à la dégradation de l'environnement est multidimensionnelle et demande une approche interdisciplinaire.

31. **M^{me} Fröberg** (Observateur de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) dit que dans son approche au développement durable, la Fédération s'attaque aux causes profondes de la vulnérabilité par la réduction des risques de catastrophes, l'adaptation aux effets du changement climatique, au renforcement de la sécurité alimentaire et des moyens de subsistance et par l'application du cadre d'action d'Hyogo. Les communautés qui peuvent compter sur des moyens de subsistance stables et une forte société civile ont de meilleures chances de pouvoir affronter les risques, et ces acquis du développement doivent être protégés

contre les catastrophes. L'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les opérations de développement occupe un rang de priorité absolue dans les activités de la Fédération. En 2009, 113 de ses sociétés nationales ont accru la sécurité et la capacité de réaction de 13 millions de personnes. Près de 4 millions de personnes de plus qu'en 2008, ont été desservies par la Fédération, et 33 sociétés nationales de plus interviennent actuellement.

32. Les mesures de réduction des risques de catastrophes à l'échelon communautaire sont la façon la plus efficace de sauver des vies et de protéger les acquis du développement. Le Rapport sur les catastrophes dans le monde, publié par la Fédération en 2009, a fortement souligné l'importance des systèmes d'alerte avancée et des interventions rapides.

33. L'adaptation aux effets du changement climatique est urgente. Le changement climatique n'est pas une future menace, mais l'un des principaux mécanismes déclencheurs de catastrophes à l'heure actuelle. Il faut renforcer les systèmes d'intervention d'urgence en cas de catastrophes. Les mesures d'adaptation doivent comprendre la réduction des risques, la planification préalable et les interventions en cas de catastrophes, et doivent être intégrées dans les stratégies à long terme de réduction des risques, de développement durable et de réduction de la pauvreté. Les communautés vulnérables ont besoin d'informations météorologiques fournies en temps voulu afin de pouvoir se préparer à l'échelon local.

34. On devra sensiblement accroître les investissements dans les capacités de réaction des communautés. Les investissements dans les systèmes d'alerte avancée, dans l'aménagement des ressources en eau et dans la restauration des écosystèmes réduiront les coûts de l'adaptation qui, selon les estimations actuelles, s'élèveraient à 250 milliards de dollars par an d'ici à 2020.

35. **M^{me} Barth** (Organisation internationale du travail) (OIT) fait observer que les crises touchant l'emploi et le climat tiennent au fait que dans les modèles de développement on attache une importance exagérée à l'économie au détriment des aspects sociaux et environnementaux du développement durable. Les investissements dans le relèvement vert sont partie intégrante d'un changement structurel à long terme et ne devraient pas attendre la reprise économique.

36. Les organisations d'employeurs et de travailleurs des États Membres de l'OIT ont récemment adopté le Pacte mondial pour l'emploi, soulignant que l'avènement de l'économie verte était indispensable et pressant. Le programme de l'OIT sur les emplois verts est axé sur une économie mondiale plus verte et plus équitable et a reçu l'adhésion de plusieurs pays émergents ainsi que de pays qui luttent contre les effets du changement climatique. On sait que l'atténuation des effets du changement climatique et l'adaptation à ces effets aiderait à créer un niveau élevé d'emploi, une économie à faibles émissions de carbone en stimulant les services à énergie propre et environnementaux, tout en favorisant l'entreprise verte. La promotion des emplois verts favoriserait la viabilité des entreprises, la réduction de la pauvreté et le relèvement par l'emploi. Les emplois verts, même s'ils ne sont pas une panacée, sont indispensables.

37. Le mythe que l'intervention sur l'environnement est mauvaise pour l'emploi doit être dissipé. S'ils sont bien conçus, les investissements axés sur l'environnement sont favorables à l'emploi. Le nombre d'emplois créés dans les secteurs verts l'emporterait sur le nombre de ceux qui disparaîtraient dans d'autres secteurs. Cela étant, les politiques, les investissements et les profits devront être orientés vers l'aide à ceux dont les emplois risquent de disparaître au cours de la période de transition vers l'économie à faibles émissions de carbone. Le concept de protection sociale minimale serait utile.

38. Là où des politiques durables cohérentes ont été appliquées, comme en Chine, en Allemagne, au Brésil et ailleurs, des centaines de milliers d'emplois verts ont été créés, plus qu'il n'en faudrait pour compenser les emplois perdus dans les secteurs à fortes émissions. L'inaction vis-à-vis du changement climatique aurait des effets néfastes sur le marché de l'emploi.

39. **M. Kennedy** (Organisation des Nations Unies pour le développement industriel) (ONUDI) souligne que selon le Réseau d'action pour les énergies renouvelables pour le XXI^e siècle, l'énergie renouvelable est en voie de devenir un succès. En 2008, la capacité de puissance ajoutée provenant des sources renouvelables aux États-Unis et en Europe a dépassé celle des sources classiques. L'ONUDI aide les pays en développement à bénéficier de cette croissance grâce notamment au transfert de technologies, à un appui aux politiques favorables à l'énergie propre, à l'aide au renforcement des capacités d'électrification

rurale et à la promotion de la recherche-développement. La coopération technique de l'ONUDI porte principalement sur la bioénergie, la puissance hydroélectrique, l'énergie solaire et éolienne. ONU-Energie, mécanisme interinstitutions constitué de 20 organismes des Nations Unies et multilatéraux présidé par le Directeur général de l'ONUDI, est la voie d'une coopération accrue des Nations Unies dans le domaine de l'énergie.

40. Récemment, l'ONUDI et ONU-Énergie ont collaboré avec le Fonds pour l'environnement mondial pour mettre au point une importante composante « énergie » à intégrer dans son Programme stratégique de l'Afrique l'Ouest. Le programme est passé à l'étape de production d'énergie renouvelable pour l'électrification des zones rurales et a appuyé les mesures d'efficacité énergétique. Près de 26 projets proposés par les pays d'Afrique de l'Ouest ont été sélectionnés pour une mise en œuvre finale.

41. L'ONUDI a récemment organisé deux forums mondiaux sur l'énergie renouvelable, l'un à Vienne et l'autre à León (Mexique). Le premier a mis l'accent sur la nécessité d'une coopération internationale plus étroite en matière d'énergie, et le second a organisé des débats sur les moyens d'instaurer une justice énergétique pour un tiers de la population mondiale qui ne peut se procurer de l'énergie à des prix abordables. Il ne s'agit plus de savoir si l'on va opter pour les énergies renouvelables, mais de la manière de généraliser l'utilisation des énergies renouvelables à l'échelle et au rythme nécessaires.

42. **M. Brandstätter** (Autriche) souhaite, au nom de la délégation autrichienne, rappeler à la Commission, la Conférence internationale sur l'énergie, tenue à Vienne en juin 2009, sur le thème : Vers un programme énergétique intégré au-delà de 2020. Cette conférence a été organisée par l'ONUDI, la Coopération autrichienne au développement et l'Institut international pour l'analyse des systèmes appliqués. À cette conférence 93 pays étaient représentés, et les participants comptaient des dirigeants, des fonctionnaires, des scientifiques, des experts en énergie ainsi que des représentants d'institutions spécialisées des Nations Unies, et d'organisations non gouvernementales. La Conférence a adopté des recommandations visant à fixer des objectifs d'accès à l'énergie et des cibles de rendement énergétique, à identifier les technologies nécessaires pour faire face au changement climatique et rendre les sources

d'énergie accessibles et catalyser leur diffusion, et à renforcer ONU-Énergie tout en lui fournissant une structure d'appui.

43. **M. Valero Briceño** (République bolivarienne du Venezuela) déclare que pour réaliser le développement durable il faut agir dans les domaines économique, humain et environnemental. Tant que continueront la spéculation, l'exploitation des êtres humains et la surexploitation des ressources naturelles, le développement durable sera impossible. Le Venezuela a adopté un nouveau modèle de développement économique fondé sur la viabilité. Sa composante « environnement » comprend la préservation, la protection, la restauration et l'amélioration, les communautés locales jouant un rôle dominant dans la conception et la gestion des projets. Il est tenu compte des spécificités de chaque région. Une large gamme de sources d'énergie sont mises au point et sont en harmonie avec la nature. Les difficultés liées à l'approvisionnement en eau et à diverses activités économiques sont surmontées grâce au système d'information géographique. La production de gaz réfrigérants qui appauvrissent la couche d'ozone a été interdite, des mesures ont été prises pour réduire les émissions des véhicules et on a amélioré l'exactitude et la régularité des alertes météorologiques.

44. Bien que producteur de pétrole, le Venezuela a d'ambitieux programmes écologiques et de faibles émissions de carbone. Il appuie l'idée d'une conférence sur le développement durable en 2012 à laquelle participeraient les pays développés engagés à appliquer les principes du développement durable.

45. Dans son rapport sur les textes issus du Sommet mondial pour le développement durable (A/64/275) le Secrétaire général n'a pas été au fond des vraies raisons de l'effet de serre et du réchauffement climatique. La crise économique a été causée par la prédominance d'un modèle économique irrationnel imposé par le capitalisme. Dans son rapport, le Secrétaire général déclare que l'accès aux combustibles fossiles manquait dans certaines régions en développement, tandis que d'autres étaient particulièrement vulnérables aux chocs des prix. Il n'a pas abordé les véritables raisons de l'augmentation des prix du pétrole, pas plus qu'il n'a examiné les programmes proposés par les pays producteurs de pétrole pour atténuer dans les pays en développement, les effets des prix élevés. Dans le cadre du Traité sur la sécurité énergétique, signé lors du PetroCaribe Summit

tenu à Caracas en 2007, la République bolivarienne du Venezuela a mis en œuvre 44 projets pilotes dans le domaine des énergies renouvelables : solaire, thermique, photovoltaïque, géothermique et éolienne. Le rapport du Secrétaire général ne mentionne pas les pratiques spéculatives des sociétés pétrolières multinationales ou les taxes imposées par les pays développés sur la consommation d'énergie, qui sont un facteur déterminant des prix élevés du pétrole. Étant donné la dépendance continue vis-à-vis des combustibles fossiles, la recherche-développement et de nouvelles technologies sont importantes afin de mettre au point des utilisations plus rationnelles de ces combustibles.

46. Les pays en développement qui ne sont pas les principaux responsables du changement climatique, pâtissent tout particulièrement des effets de cette calamité. Ceux qui sont responsables refusent de prendre les mesures nécessaires pour combattre ce fléau.

47. **M. Ali** (République arabe syrienne) exprime sa surprise en constatant que dans son rapport sur la marée noire au large des côtes libanaises (A/64/259) le Secrétaire général a signalé qu'Israël avait failli à son devoir de dédommager le Liban pour les dégâts causés à l'environnement par la marée noire, sans signaler toutefois que la République arabe syrienne n'avait pas non plus été dédommée. Au paragraphe 4 de sa résolution 63/211, l'Assemblée générale a demandé au Gouvernement israélien de dédommager tous les pays touchés par la marée noire, des dépenses engagées pour remédier aux conséquences écologiques de cette catastrophe. Le rapport ne reflète donc pas pleinement le mandat énoncé dans la résolution. La position du Gouvernement syrien dans cette affaire est expliquée dans une lettre adressée au Secrétaire général (A/C.2/64/10).

48. Puisqu'Israël ne s'est pas acquitté de ses obligations aux termes de la résolution, l'Assemblée générale devrait condamner la conduite de ce pays et lui demander de dédommager la République arabe syrienne.

49. **M. Resnick** (Israël) fait valoir que d'après l'expérience de son pays l'innovation dans le domaine de l'agro-industrie peut jouer un rôle critique dans le développement durable. L'application des techniques agricoles modernes dans les régions les plus durement éprouvées du monde en développement aiderait à

réduire la pauvreté et assurerait leur autonomie tout en tenant compte des impératifs écologiques. Israël, avec ses importantes activités de recherche-développement dans le domaine agricole et son approche intégrée à la gestion des ressources en eau et des sols a rendu possible l'agriculture moderne dans les zones arides pour la consommation privée et pour l'exportation. Les technologies et techniques agricoles existantes comprennent : les systèmes d'irrigation rentables à l'usage des petits exploitants, les pratiques de production qui reposent essentiellement sur l'agriculture pluviale, les systèmes de captage des eaux de crue, les matériaux génétiques de haute qualité, la production agricole valorisée, la sensibilisation des jeunes aux techniques agricoles, le boisement, la prévention de l'érosion des sols et la bonification des pâturages.

50. On a besoin d'investissements accrus en recherche-développement ainsi que d'un mécanisme permanent de transfert des connaissances là où elles sont le plus utiles. La coopération entre les établissements israéliens de recherche scientifique, les institutions gouvernementales et le secteur privé a été décisive, associant des perspectives politiques avec un cadre réglementaire, des compétences scientifiques et un esprit novateur. Ce modèle triangulaire pourrait être capital dans le programme mondial de développement durable et fait l'objet d'un projet de résolution proposé par Israël sur la technologie agricole au service du développement.

51. **M. Biya** (Cameroun) précise que les décisions adoptées voici un mois lors de la neuvième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification seront vitales pour la mise en application de la Convention et serviront de plus à informer la proche Conférence sur le changement climatique. L'intervenant réaffirme que tous les instruments juridiques internationaux relatifs au développement durable sont étroitement liés et complémentaires.

52. Dans la zone saharienne du Cameroun, les températures annuelles montent et les précipitations diminuent ce qui cause une avance progressive du désert. Les zones protégées deviennent plus fragiles et les terres cultivables s'amenuisent en raison de la sécheresse et de l'appauvrissement des sols. En 20 ans, la ceinture agricole pour des cultures comme le coton et le maïs s'est déplacée de plus de 300 kilomètres vers le Sud. Sur l'Atlantique, les écosystèmes côtiers du

Cameroun se dégradent sous l'action de la sédimentation, des inondations et de l'élévation du niveau de la mer. Dans le Sud, se fait sentir le besoin de protéger la forêt et d'utiliser rationnellement les ressources.

53. Pour relever ces défis, le Cameroun a pris des mesures comprenant notamment des plans d'aménagement de l'environnement et des forêts, des campagnes de reboisement et de législation en vue de créer des zones protégées pour la séquestration de gaz à effet de serre, des études requises sur la gestion durable et l'impact sur l'environnement, et l'accès réglementé aux ressources forestières. Un réseau de zones protégées couvrant 18 % de la superficie du pays protégeait sa diversité biologique. Des projets visant à doubler la capacité hydroélectrique et stimulant la production agricole pour maintenir l'autonomie, ont été mis à exécution.

54. Rappelant à la Commission que la forêt camerounaise s'étend dans le bassin du Congo, le deuxième poumon écologique majeur après la forêt tropicale amazonienne, il espère que la communauté internationale décidera d'inclure dans l'accord qui succèdera au Protocole de Kyoto, un mécanisme qui compenserait le Cameroun et d'autres pays pour renoncer à la pleine exploitation de leurs ressources forestières et de ce fait maintenir leur capacité de séquestration du carbone.

55. **M. Okuda** (Japon) dit que son pays pourrait contribuer au développement en partageant son expérience de doubler son produit intérieur brut en 30 ans sans augmentation de la consommation d'énergie par industrie. S'agissant du changement climatique, le Japon envisage de réduire ses émissions jusqu'à 25 % en dessous du niveau de 1990, d'ici à 2020. Cet engagement dépend cependant d'un cadre international équitable couvrant toutes les grandes économies et un accord sur d'ambitieux objectifs. Le Japon accroîtrait également son aide financière et technique car de considérables ressources seront nécessaires pour financer les efforts d'adaptation par les pays en développement et les petits États insulaires. La communauté internationale devra créer un mécanisme qui non seulement assurera l'utilisation rationnelle des fonds publics mais facilitera aussi le flux des investissements privés pour répondre aux besoins de tous ces pays.

56. L'intervenant se félicite de la recommandation du Secrétaire général de tenir une réunion de haut niveau sur la biodiversité en septembre 2010, à la suite de laquelle le Japon accueillerait la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique à Nagoya en octobre 2010. Le Gouvernement japonais s'engage à aider l'établissement, dans le domaine de la biodiversité, de cibles ambitieuses, réalistes et orientées vers l'action.

57. La réduction des risques de catastrophes est une composante capitale de l'adaptation aux effets du changement climatique, étant donné qu'un nombre accru de catastrophes naturelles plus intenses et fréquentes pose une menace à la sécurité humaine. Le cadre d'action de Hyogo devrait être mis en valeur et appliqué comme un instrument directif dans la création de capacités de réaction des communautés vulnérables.

58. Le Japon n'ignore pas que les petits États insulaires en développement et les pays les moins avancés extrêmement éprouvés par le changement climatique alors qu'ils sont les moins responsables du réchauffement planétaire, ont besoin d'un soutien spécial. Le Gouvernement japonais apportera 500 millions de dollars aux pays insulaires du Pacifique au cours des trois prochaines années pour participer à la protection de l'environnement et lutter contre le changement climatique, aider à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, promouvoir la sécurité humaine et surmonter les vulnérabilités économiques.

59. Avant d'organiser une rencontre de haut niveau sur le développement durable, il conviendrait de se pencher attentivement sur les thèmes éventuels, les dates et les travaux préparatoires nécessaires ainsi que sur l'actuel plan de travail de la Commission du développement durable concernant la mise en œuvre d'Action 21. En outre, avant de passer à la gouvernance internationale pour l'environnement, les États Membres devraient commencer par réfléchir sur la manière d'obtenir le maximum de résultats avec les modestes ressources dont dispose le système des Nations Unies. Les activités appropriées – y compris les accords multilatéraux relatifs à l'environnement – devraient être mieux coordonnées et la fonction du Programme des Nations Unies pour l'environnement devrait être revue.

60. **M^{me} Espósito Guevara** (État plurinational de Bolivie) souligne que 20 ans après l'adoption

d'Action 21 au Sommet de Rio, peu de progrès a été accompli pour combattre la pauvreté ou le changement climatique. Le nombre de personnes qui vivent dans la pauvreté extrême était estimé à 1,2 milliard en 2009, tandis que d'ici à 2030 les émissions de gaz à effet de serre seraient de 45% plus élevées qu'en 1990. La désertification est en progression, la liste des espèces en voie de disparition est longue et les glaciers d'Amérique du Sud devraient disparaître en quelques décennies. L'actuel modèle économique, cause de la crise humaine et écologique, n'est plus viable étant donné qu'il s'appuie sur une surexploitation des ressources naturelles et que dans le calcul de la croissance économique, il ne tient aucun compte de la dégradation de l'environnement. En effet, la réduction des émissions de gaz à effet de serre, se transforme maintenant en un marché spéculatif.

61. La crise du changement climatique est une preuve tangible des principes soutenus par les populations autochtones, à savoir que les humains font partie d'un système d'interdépendance où les plantes, les animaux, l'eau et l'air doivent être respectés et protégés. Le défi qui doit maintenant être relevé exige une redéfinition du développement durable. La nature ne doit plus être considérée comme uniquement placée au service de l'homme mais comme ayant sa valeur intrinsèque. Chaque espèce, arbre, rivière ou montagne a le droit d'exister indépendamment des humains. La transformation des mentalités ne sera pas facile : le modèle capitaliste a placé l'entreprise au cœur du développement; le modèle soviétique avait placé les travailleurs au centre, il est temps maintenant de placer la vie au cœur de toutes les aspirations de développement et de reconnaître que la croissance illimitée se terminera par un désastre.

62. La domination de l'homme sur la nature entre dans un système de domination qui a progressivement été freiné par la proclamation des droits de l'homme, des droits économiques et sociaux, des droits de la femme et de l'enfant et des populations autochtones. Il est temps de proclamer les droits de la Terre, notre planète vulnérable et sans défense. Les générations actuelles ont une chance unique d'agir autrement à une époque où le changement est vital.

63. **M. Kohona** (Sri Lanka) dit qu'un nouveau modèle de développement fondé sur le respect de l'environnement pourrait être le moyen de préserver l'avenir de l'humanité. L'approche au développement adoptée par les pays industrialisés est responsable de

l'accroissement des concentrations de dioxyde de carbone dans l'atmosphère, mais ce sont les pays en développement qui sont le plus vulnérables à la crise qui en résulte. La question doit être traitée sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées. Les pays développés doivent accepter leurs responsabilités établies de longue date à propos de cette situation et assumer la majeure partie des coûts d'adaptation des pays en développement. Ils devraient en outre réduire leurs émissions par habitant : les propositions étudiées par le Groupe de huit pays offrent le point de départ d'une action pragmatique.

64. Il faut donner des encouragements aux pays à vastes forêts tropicales, qui sont un puissant réservoir d'absorption du carbone. Plus de 20 % du territoire sri lankais sont couverts de forêt; le pays devrait recevoir une compensation du fait qu'il s'interdit de recourir à ces ressources, peut-être en affectant les ressources forestières d'une valeur carbone qui pourrait être négociée sur le marché mondial du carbone.

65. Le Gouvernement Sri-lankais a créé plusieurs organismes, a adopté des politiques et lancé des programmes consacrés au développement durable et à la recherche de solutions aux problèmes économiques et écologiques qui apparaissent. Les nouvelles politiques ont été favorablement accueillies par le secteur privé qui a participé activement aux efforts visant à promouvoir des modes de production et de consommation moins polluants, et a adopté de nouvelles techniques de gestion de l'environnement.

66. L'Association sud-asiatique de coopération régionale a établi un plan d'action pour faire face aux dangers tels que l'inondation, le blanchiment des coraux, la sécheresse, la fonte des glaciers et les infestations d'insectes. L'Association a insisté sur la nécessité de rétablir l'harmonie avec la nature en s'inspirant des anciennes traditions et cultures sud-asiatiques et a appelé à la coopération en matière de renforcement des capacités, de projets de développement non polluant, de campagnes de sensibilisation. Le changement climatique restera un thème majeur du seizième sommet de l'Association en 2010. Sur la biodiversité, le Gouvernement Sri-lankais a commencé des travaux sur le cadre juridique national relatif à la biosécurité, conformément au Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, relatif à la Convention sur la diversité biologique.

67. Sri Lanka a essuyé le gros du tsunami de 2004, et depuis lors a créé un Centre de gestion des catastrophes et adopté une stratégie globale qui place la gestion des risques de catastrophes au centre de la planification du développement. Une série de stations météorologiques surveillent maintenant les évolutions atmosphériques dans toute la région et un accord régional sur le système d'intervention rapide entrera en vigueur en 2010.

68. **M. Rajabi** (République islamique d'Iran) exprime sa conviction que la demande de pétrole va probablement continuer à augmenter, mais qu'en revanche la diversification des sources d'énergie et l'option pour les énergies propres et renouvelables, associée à l'utilisation rationnelle des combustibles fossiles, pourraient aider à relever les défis que posent le développement durable et le réchauffement climatique. On aura besoin d'une coopération étroite entre gouvernements, organisations non gouvernementales et organisations internationales pour mobiliser les investissements extensifs qui seront nécessaires pour mettre les nouvelles capacités de production en exploitation et pour transporter les approvisionnements en combustibles – en particulier le gaz naturel – sur les marchés. Les principales politiques de développement durable de l'Iran consistent à encourager l'investissement privé dans les énergies nouvelles et renouvelables, à subventionner la mise au point de nouvelles technologies par les industriels et les sociétés d'études techniques et la recherche universitaire.

69. Les pays développés et en développement doivent mettre en commun les technologies relatives aux énergies renouvelables. Les mesures visant à améliorer les utilisations de l'énergie comprennent la diversification des sources d'énergie et leur utilisation rationnelle en combinaison avec des technologies de combustibles fossiles moins polluantes; le développement d'un marché mondial du gaz naturel liquide; la mise au point accélérée de technologies peu onéreuses pour la conservation de l'énergie et leur transfert aux pays en développement producteurs de pétrole, en particulier; la réduction des pertes de pétrole et de gaz et des émissions tout au long du processus de production et de distribution; la fourniture simplifiée, à des prix abordables, aux pays producteurs et exportateurs de pétrole, de technologies de transformation des combustibles solides en combustibles liquides ou gazeux, de technologies

permettant d'éviter la combustion en torchères et l'éventage du gaz; le captage et le stockage du carbone et la récupération d'énergie à partir de déchets; l'appui à la transmission de l'énergie régionale au moyen de réseaux électriques interconnectés, ainsi que des oléoducs et des échanges transfrontaliers. Les modes de production et de consommation de l'énergie doivent changer; les approvisionnements en énergie sûrs, fiables et à des prix abordables sont indispensables à la prospérité économique, à la stabilité sociale et à la stabilité politique.

70. **M^{me} Mjuwene** (Malawi) déclare que la pauvreté, l'accroissement rapide de la population et l'urbanisation, les pandémies et les menaces pesant sur l'environnement minent les efforts que déploie le Malawi pour assurer son développement durable. L'action à long terme sur le changement climatique a été reportée, l'incertitude du développement durable va se traduire, surtout pour les groupes plus vulnérables qui habitent les zones rurales, par des difficultés liées à la dégradation de l'environnement. Depuis 2004, le Malawi met en œuvre des politiques, des stratégies et des programmes pour aider les agriculteurs à adopter des méthodes permettant d'accroître la productivité agricole, de protéger l'environnement, et à sortir de la pauvreté. Des mesures ont été prises en faveur de l'égalité des sexes car on sait que les femmes jouent un rôle important dans la gestion des ressources naturelles et le choix des technologies appropriées au développement durable. Le Gouvernement fait tout ce qui est en son pouvoir pour promouvoir les sources d'énergie renouvelables. À cette fin il encourage, par exemple, les femmes à utiliser des technologies efficaces, produites localement, afin de réduire leur dépendance vis-à-vis du bois comme combustible.

71. Les menaces qui pèsent sur l'environnement doivent être jugulées sur la base du principe de responsabilités communes mais différenciées. Le Malawi est naturellement disposé à participer à un consensus contraignant lors de la Conférence sur le changement climatique, notamment sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre, conformément aux recommandations du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat. Bien qu'au Malawi, les émissions de gaz à effet de serre soient quasi insignifiantes et ne constituent pas une source d'inquiétude, le Gouvernement est prêt à prendre des mesures nationales adéquates de concert avec ses

partenaires en développement afin de contribuer à la protection de la planète pour les générations futures.

72. La délégation malawienne se félicite de la décision de tenir en 2011 la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés en vue de faire le point sur l'application du Programme d'action de Bruxelles. Elle appelle ses partenaires en coopération de continuer à remplir leurs engagements en matière d'aide au développement et de fournir des ressources, des compétences et des technologies afin de renforcer le développement durable dans les pays les moins avancés.

73. **M. Oumar** (Niger) dit que le développement durable est une question critique pour son pays en raison de sa situation géographique dans la zone subsaharienne caractérisée par la pauvreté du sol et la progression de la désertification, et aussi parce que la population nigérienne dépend en grande partie de ses ressources naturelles pour survivre. Le Gouvernement nigérien a donc ratifié et envisage d'appliquer par tous les moyens toutes les Conventions de Rio. Conformément à l'Action 21, le Niger a créé un conseil national chargé de la mise en œuvre de politiques de développement durable ainsi que des commissions techniques sur le changement climatique, la biodiversité et la lutte contre la désertification. Le processus d'application de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique comprenait les mesures suivantes : renforcement des capacités par la formation d'experts; création d'une base de données et élaboration d'un rapport d'ensemble sur les gaz à effet de serre et l'adaptation; la production de matériels de sensibilisation du public et publication d'articles sur les gaz à effet de serre, et la mise au point d'une étude sur les besoins en matière de transfert de technologies dans les domaines de l'énergie, de l'agriculture, de l'assainissement, de la désertification, de l'habitat, de l'industrie et des transports. Plusieurs projets ruraux et sylvicoles sont en cours d'exécution, visant à combattre la désertification et le déboisement et à promouvoir la biodiversité par une meilleure utilisation des terres, l'aménagement de puits de gaz à effet de serre et l'évaluation de l'impact écologique et socioéconomique du changement climatique. Le financement de ces activités est un problème pour le Niger car la communauté internationale n'a pas tenu les engagements de financement, qu'elle avait pris à la Conférence de Rio. La délégation nigérienne espère

que la Conférence sur le changement climatique débouchera sur d'authentiques solutions. Tout nouvel accord international doit prévoir des dispositions sur le transfert de technologies et l'aide financière, et des quotas différenciés de réduction d'émissions devront être établis pour tous les pays.

74. **M. Hackett** (Barbade) affirme que le Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement doivent rester le schéma directeur des aspirations au développement durable que nourrissent de petits États insulaires en développement tels que la Barbade. L'examen des Programme et Stratégie qui doit avoir lieu prochainement devra être exhaustif et aboutir à un engagement de tous les États Membres de les mettre en application, notamment par la fourniture de ressources supplémentaires, le renforcement des capacités et le transfert de technologies. L'intervenant appelle instamment les États Membres à se préparer constructivement et à participer à l'échelon politique le plus élevé, à l'évènement de haut niveau qui se tiendra en 2010.

75. La réponse rapide et coordonnée à la crise financière mondiale face à laquelle aucun effort n'a été épargné pour éviter le total effondrement du système financier, constitue un bon modèle d'action : une réponse analogue est nécessaire pour éviter l'effondrement environnemental. Une infime fraction des milliards de dollars qui ont été déboursés pour venir au secours d'institutions financières privées – ou pour les dépenses militaires des pays développés – pourrait aider les pays en développement à s'adapter au changement climatique.

76. La Conférence sur le changement climatique à Copenhague doit donner un résultat ambitieux et de grande portée sur la base de réalités scientifiques. Ceux qui estiment comme acceptable une hausse de 2 degrés centigrades de la température moyenne du globe ne sont pas confrontés aux durs impacts du changement climatique que subit la Barbade aux niveaux de température actuels. Même une hausse de 1,5 degré entraîne des risques dont les petits pays insulaires en développement ne se remettraient peut-être pas. La communauté internationale doit se concentrer sur la recherche-développement dans le domaine des sources d'énergie renouvelables et éviter d'investir dans des solutions mixtes qui prolongent la durée de vie des combustibles fossiles, qui causent de graves dégâts et

qui seront un jour épuisés. Grâce à une saine combinaison d'encouragements fiscaux, le secteur privé et les consommateurs feraient facilement la transition vers l'énergie renouvelable. Le Gouvernement de la Barbade cherche à faire de ce pays l'une des économies vertes les plus avancées de la région. L'Assemblée générale devrait proclamer haut et fort que la promotion et l'utilisation des sources d'énergie renouvelable sont une priorité internationale et qu'il ne faut épargner aucun effort pour atteindre ce but.

77. **M. Hernández-Milian** (Costa Rica) appelle tous les pays à s'engager à faire du développement durable une réalité, car la conservation, la gestion et l'utilisation rationnelle des ressources naturelles sont une responsabilité commune, et s'attaquer au réchauffement climatique, palier la pénurie des ressources, lutter contre la pollution et remédier au développement non planifié sont des priorités inscrites à l'ordre du jour international. Étant donné que les pays en développement sont extrêmement vulnérables aux crises de l'environnement, un nouvel ordre international pour le transfert de l'aide, de l'information et de la technologie est nécessaire dans la lutte contre le changement climatique. Le succès de la proche Conférence sur le changement climatique dépendra de la mesure dans laquelle les États-Membres prendront des engagements irrévocables fondés sur des responsabilités communes mais différenciées.

78. Le Costa Rica est fier de s'être fixé pour objectif de neutraliser les émissions de carbone d'ici à 2021, deux siècles après son indépendance. Ce but ambitieux est possible grâce à des décennies de travail pour protéger la biodiversité du pays par le reboisement, la protection des plantes et des animaux et un cadre institutionnel pour l'utilisation des énergies renouvelables. Toute l'électricité du pays est produite par l'énergie hydraulique, éolienne ou solaire.

79. La coopération internationale s'impose pour mettre au point une stratégie de réduction des risques. Le Costa Rica qui est spécialement exposé aux catastrophes naturelles a prévu dans son plan national de développement pour la période 2006-2011, une politique du logement à l'intention des populations vulnérables afin d'éliminer la prolifération des taudis qui sont souvent implantés dans les zones à haut risque. Le Gouvernement costa-ricien envisage également de développer son programme de gestion des risques.

80. S'agissant de la mise en œuvre d'Action 21, la délégation costa-ricienne reconnaît qu'il faut mettre l'énergie renouvelable à la portée de tous et appuie les efforts de la Commission pour mettre au point des stratégies visant au transfert de technologies aux pays les moins avancés. Le Costa Rica a prévu d'accroître ses approvisionnements en énergie et d'assurer la sécurité énergétique par l'utilisation de sources d'énergie locales à la fois économiques, et écologiquement et économiquement viables. Néanmoins, il reste encore beaucoup à faire pour réduire les coûts de production de l'énergie renouvelable. La Commission du développement durable est l'instance appropriée pour la tenue de débats qui pourraient améliorer la coopération internationale. Les Nations Unies doivent prendre la tête des activités visant à raffermir un système économique fondé sur le développement durable dans l'intérêt de tous.

81. **M. Savostianov** (Fédération de Russie) rappelle que la Commission du développement durable a adopté un certain nombre de recommandations pour maintenir l'agriculture au rang des priorités internationales de développement. Le principal résultat de sa dix-septième session a été de faire valoir que le développement agricole durable est important non seulement pour faire face à des crises économiques et alimentaires mais aussi, à plus long terme, pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, l'élimination de la pauvreté et la lutte contre la dégradation de l'environnement.

82. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement continue de jouer un rôle clef dans la solution des problèmes écologiques en cours. Il a également un potentiel inutilisé. Il est réconfortant de constater qu'à la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, début 2009, les États Membres ont montré qu'ils voyaient loin et qu'ils étaient disposés au compromis, orientés vers l'avenir sur certaines questions touchant le régime international des forêts. D'importantes décisions ont été prises sur des questions clef se rapportant aux forêts, notamment la résolution relative aux forêts dans un environnement changeant, et il faut espérer que le groupe intergouvernemental d'experts sera en mesure de trouver des solutions mutuellement acceptables et de réaliser des progrès en matière de financement du développement forestier durable.

83. Le récent Sommet sur le changement climatique a montré qu'il y avait un appui politique pour soutenir des efforts internationaux conjoints visant à lutter contre le changement climatique. Un instrument politique contraignant devrait sortir de la Conférence de Copenhague. Tous les pays, et en particulier ceux qui ont les taux d'émissions les plus élevés, devraient signer le nouvel instrument afin qu'il ait suffisamment de poids. La Fédération de Russie maintient que les capacités d'absorption du carbone des forêts russes doivent être plus sérieusement prises en considération, ce qui n'a pas été le cas dans le Protocole de Kyoto.

84. La Fédération de Russie salue les résultats des récentes réunions de la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique et à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, et attache une grande importance à la collaboration internationale pour prévenir les catastrophes naturelles et y faire face. Le Dispositif mondial pour la réduction des risques de catastrophe est une instance appropriée pour favoriser cette coopération. La deuxième session de cette instance, tenue à Genève en juin 2009, a eu dans l'ensemble un bilan positif. La réduction des risques de catastrophes devrait être liée à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

85. Alors qu'en principe la Fédération de Russie n'a pas d'objection à intégrer la réduction des risques de catastrophes dans les activités d'adaptation aux effets du changement climatique, il importe que d'autres éléments du Programme d'Hyogo, comme les catastrophes géologiques, biologiques et d'origine humaine, ne soient pas évincées ou remplacées par des questions relatives au climat. Toutes les priorités d'Hyogo devraient recevoir un financement équitable.

La séance est levée à 13 h.10.